

498 | Dev.

6.3.48

Léopoldville, le 27 Février 1948.

T/J

Réponse au n°.....

du..... 19

~~CONFIDENTIELLE~~

ANNEXE

OBJET:

Devises /

Dossier N° 12.07.02

~~AE~~

Monsieur le Gouverneur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, que lors de sa visite à Léopoldville, Monsieur le Ministre des Colonies m'a invité à favoriser les exportations congolaises vers les Etats-Unis d'Amérique, plutôt que vers la Zone Sterling, en raison de la pénurie croissante en dollars.

A la suite de cette instruction, je vous engage à provoquer de la part des exportateurs congolais, des contacts plus fréquents avec le marché d'importation américain.

Ce contact peut être établi par l'intermédiaire de la BELGIAN CONGO TRADE MISSION, 630 Fifth Avenue, Room 3055, à New York, 20/N.Y. U.S.A.

Il serait très utile que vous puissiez vous faire produire à intervalles réguliers, de la part des firmes commerciales, exportant régulièrement vers la Zone Sterling, la preuve qu'elles s'efforcent de canaliser une partie de leurs livraisons vers les Etats-Unis d'Amérique.

Même si cette modification de destination doit impliquer un léger sacrifice, de la part des exportateurs, elle doit à la rigueur être imposée, compte tenu de l'intérêt général pour le Congo de pouvoir disposer des devises dures dont il a besoin.

Vous aurez donc soin, dans le cas où une marchandise déterminée semble pouvoir trouver preneur en zone dollar, de freiner l'octroi des licences couvrant l'exportation vers la zone sterling.

LE GOUVERNEUR GENERAL,

Janssens

Monsieur le Gouverneur
du Ruanda-Urundi
à
U S U M B U R A.

